

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 10/07/2025

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 01/07/2025

#### *Présents :*

M. Christian REBERT, maire  
Mme Elisabeth BRAESCH  
M. Raymond HUSSER  
Mme Pascale HERRGOTT  
M. Francis BONZON  
M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER  
Mme Sylvie ROSINA  
M. Jean-Philippe STARCK  
M. Jacques SCHWARTZ  
Mme Alexa FORNARA  
Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE  
Mme Anne-Lucie DANJEAN  
M. Stéphane FRANCK

#### *Ont donné procuration :*

Mme Stéphanie RITZENTHALER à Mme Alexa FORNARA  
M. Mehdi BAUER à M. Michel SCHWARTZ

#### *Absents excusés non représentés :*

Mme Pauline HAMRAOUI

#### *Secrétaire de séance :*

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Véronique MATTER, rédacteur

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Attribution d'une subvention
3. Constitution d'une servitude avec ENEDIS
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

#### Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

## Point 2 – Attribution d'une subvention

Rapporteur : M. le maire

Madame Léane KUCHLY s'est engagée dans le processus de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Ce diplôme permet d'encadrer, à titre non professionnel et de manière occasionnelle, des enfants et des adolescents dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs. La formation menant à l'obtention du BAFA est dispensée par des organismes agréés par le ministère chargé de la jeunesse. Elle se compose de trois étapes :

- une session de formation générale d'une durée de 8 jours,
- un stage pratique de 14 jours,
- un approfondissement de 6 jours ou une qualification spécifique de 8 jours.

Le coût de la formation suivie par Mme KUCHLY s'élève à 380 €, dont 200 € ont été pris en charge par la caisse d'allocations familiales (CAF).

Dans la mesure où Mme KUCHLY effectuera son stage pratique au sein de l'association Loisirs et Liberté durant l'été, et afin de valoriser son engagement, il est proposé de lui accorder une aide financière couvrant la part restant à sa charge.

Il est suggéré de lui attribuer une somme de 180 euros.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

---

### DÉCIDE

---

- d'attribuer une aide d'un montant de 180 € à Mme Léane KUCHLY

## Point 3 – Constitution d'une servitude avec ENEDIS

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre du projet d'extension du réseau souterrain basse tension destiné à alimenter une antenne de téléphonie mobile le long du chemin dit Kirchenweg, ENEDIS prévoit le passage de ce réseau sur une parcelle privée propriété de la commune d'Andolsheim, cadastrée section 43 n° 920, actuellement inexploitée.

Pour ce type d'ouvrage sur des terrains privés une convention de servitude doit être signée.

La convention ci-jointe accorde à ENEDIS des droits de servitude incluant l'établissement de canalisations souterraines, la pose de bornes de repérage, l'encastrement de coffrets, l'élagage et l'abattage de plantations, ainsi que l'utilisation des ouvrages pour les besoins du service public de distribution d'électricité. ENEDIS pourra accéder à la propriété pour la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Le propriétaire conserve quant à lui la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages, sauf s'il prend en charge les coûts associés. Il s'interdit toute modification du profil des terrains, plantations ou constructions préjudiciables aux ouvrages.

ENEDIS versera une indemnité de 20 euros au propriétaire pour les préjudices résultant de l'exercice de ses droits.

La convention prendra effet à la date de signature la plus tardive et est conclue pour la durée de vie des ouvrages. Elle sera régularisée par acte authentique devant notaire, les frais restant à la charge d'ENEDIS.

Vu l'article 637 du Code civil

Vu le code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

---

*APPROUVE*

---

- la convention de servitude avec ENEDIS pour l'établissement d'une ligne électrique souterraine de 400 volts sur les parcelles appartenant à la commune d'Andolsheim

---

*AUTORISE*

---

- le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS ;
- le maire à signer l'acte notarié constatant la servitude créée, les frais étant intégralement supportés par ENEDIS.

---

*CHARGE*

---

- le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet ; elle a examiné 3 certificats d'urbanisme et 6 déclarations préalables.

Commission travaux et bâtiments :

L'entreprise Burger est intervenue au CASA pour procéder à des réglages sur l'une des baies vitrées.

Des travaux de dépose de conduites de chauffage en vue du remplacement de la porte de garage du dépôt d'incendie ont été effectués.

Les agents du service technique procèdent actuellement à des travaux de peinture et d'installation d'une cuisine à l'école élémentaire.

Commission communication :

Le dernier numéro d'Andolsheim.com a été distribué dans les foyers. L'affichette annonçant la soirée cinéma du 30 août sera diffusé dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Ecole maternelle :

Le conseil d'école maternelle s'est tenu le 17 juin dernier. Parmi les questions abordées, un point concernait la rentrée 2025/2026 : l'effectif sera de 60 élèves, répartis en 2 classes : 33 monolingues et 27 bilingues. Il manque à ce jour quelques élèves pour permettre l'ouverture d'une troisième classe.

Pour permettre une meilleure prise en charge des enfants entrant en petite section, la rentrée sera décalée à 10 heures.

Une nouvelle institutrice, en la personne de Mme Céline KRAEMER, prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre.

La coopérative scolaire a récolté 3615 € grâce aux diverses actions qui ont été menées tout au long de l'année scolaires.

La kermesse organisée conjointement par les deux écoles et le périscolaire a rencontré un franc succès avec plus de 400 repas servis le midi.

L'école maternelle recherche également un volontaire en service civique pour la rentrée ; une information sera diffusée sur l'application Intra Muros.

#### Ecole élémentaire :

La directrice sollicite l'accord de la commune pour un projet artistique qui consisterait à créer une fresque sur un mur de la cour de l'école.

#### Commission jeunesse et sports :

Le 9 juillet s'est tenue la réception annuelle de mise à l'honneur des sportifs issus de disciplines variées : karaté, boxe, basket-ball, quilles, rugby et football.

La commission des jeunes a organisé le concours des jeunes talents lors de la fête du sirop du 5 juillet, lequel à l'instar de l'an passé, a eu beaucoup de succès.

M. le maire remercie chaleureusement Mme Pauline HAMRAOUI pour l'organisation de ce concours ainsi que pour son implication dans l'organisation du déplacement de la commission des jeunes à Paris au mois de juin.

#### Commission embellissement et cadre de vie :

Le jury des maisons fleuries passera dans le village le 8 août. Le Syndicat Pôle Ried brun mettra un véhicule à disposition de la commune.

Des mauvaises herbes et des haies non taillées ont été répertoriées devant certaines habitations. Il est rappelé que les propriétaires ou locataires sont tenus d'enlever les mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une affichette est systématiquement remise aux usagers concernés par les agents techniques.

#### Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Le nouveau fourgon pompe-tonne a passé avec succès le service des mines ; son immatriculation est en cours.

#### C.C.A.S. :

Le plan canicule a été activé. Les membres du CCAS contactent régulièrement les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables afin de s'assurer qu'elles vont bien.

La collecte au profit de la ligue contre le cancer a permis de récolter la somme de 12 035.50 €. Les dons sont en net progrès. Le conseil municipal et les membres du CCAS remercient les bénévoles ainsi que les généreux donateurs.

#### Syndicat mixte de l'III :

M. Jacques SCHWARTZ rend compte de la dernière réunion du syndicat au cours de laquelle ont été évoqués l'aménagement d'une passe à poissons, la régulation du débit d'eau entre le Ladhof et Maison Rouge et la l'installation de deux génératrices permettant l'alimentation de 135 foyers en électricité.

#### SYMAPAK :

L'AGIMAPAK, l'association en charge de la maison de retraite La Roselière à Kunheim, a tenu son assemblée générale le 3 juillet. À cette occasion, un rapport d'activité ainsi que les perspectives à venir ont été exposés. Sur le plan financier, le bilan de l'exercice 2024 a été présenté, accompagné du rapport du commissaire aux comptes.

Le budget prévisionnel pour 2025 a ensuite été adopté. Enfin, une intervention a porté sur des modifications dans la composition du conseil d'administration. Une visite du nouvel espace de balnéothérapie a également été organisée.

#### Territoire d'Énergie Alsace :

Le comité syndical s'est réuni le 17 juin. Après la présentation du rapport d'activité 2024, les questions financières ont été abordées avec un point d'information sur l'exécution comptable 2024 et l'engagement partenarial avec le comptable. L'avancée sur la réflexion concernant la révision des statuts a ensuite été présentée. Des informations sur la PMO (personne morale organisatrice) territoriale Alsace Synergies et le programme ACTEE+ Chêne ont été évoquées au point traitant de la transition énergétique. Les contrats de concession et les travaux au profit des membres ont également été discutés ainsi que les subventions aux collectivités membres.

#### Syndicat pôle Ried brun :

Mme Elisabeth BRAESCH rend compte de la dernière réunion du comité syndical ; M. Marc RUHLMANN nouveau directeur général des services a pris ses fonctions récemment. Les tarifs de location de l'espace Ried Brun ainsi que ceux de la saison culturelle sont maintenus.

Une convention avec l'association la jeunesse du Ried Brun a été signée et une subvention de fonctionnement de 425 000 € a été votée.

La réunion concernant l'élaboration du planning d'occupation du gymnase du collège a également eu lieu.

#### Syndicat intercommunal des eaux de la plaine de l'III (SIEPI) :

Le comité syndical s'est réuni le 25 juin, réunion au cours de laquelle le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement a été présenté, tout comme le bilan technique de l'année écoulée.

Le mode de gouvernance du syndicat a été évoqué. Dans le cadre de l'intégration de 4 nouvelles communes à compter de 2026, la communauté de communes du Centre Haut-Rhin a proposé que le nombre de sièges soient répartis en fonction du nombre d'habitants. Cette proposition a été déclinée par le comité syndical.

M. Marc JEANVOINE a fait part des mauvaises odeurs récurrentes émanant de la station de relevage située près de la digue de l'III. Il demande s'il existe un moyen permettant d'atténuer ces nuisances.

#### Colmar Agglomération :

Le conseiller en énergie partagé, M. Thibaut RICHMANN, a présenté un état des lieux des consommations en électricité et en chauffage. Il en ressort une diminution significative de la consommation électrique à partir de l'année 2023, résultat d'une gestion énergétique rigoureuse, ainsi que de la généralisation des ampoules basse consommation, notamment pour l'éclairage public. La consommation de chauffage est plutôt stable depuis deux ans.

Il est toutefois à noter que les consommations en électricité dans la salle des fêtes et l'école élémentaire restent relativement élevées pendant la période estivale, alors même que les bâtiments sont peu utilisés. Des investigations vont être menées afin de déterminer l'origine de ces consommations.

M. Raymond HUSSER a assisté à une réunion sur le moustique tigre organisée par Colmar Agglomération. Il déplore le peu de personnes présentes lors de cette soirée.

Une réunion publique concernant le projet d'installation d'une aire de grand passage des gens du voyage au lieu-dit de la Semm à Colmar aura lieu le mardi 15 juillet.

## Point 5 - Divers

Le deuxième boîtier Géocoeur, relié aux services de secours, a été installé à proximité du défibrillateur, à l'entrée du cimetière et de la salle multidisciplines.

Mme Sylvie ROSINA fait part de dégradations sur un véhicule en stationnement dans la rue des Hortensias.

Mme Anne-Lucie DANJEAN informe que la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry lance une campagne d'information sur le coût réel des services publics afin de sensibiliser les habitants aux dépenses engagées pour ces prestations essentielles. Elle soumet l'idée d'une telle information à la population d'Andolsheim.

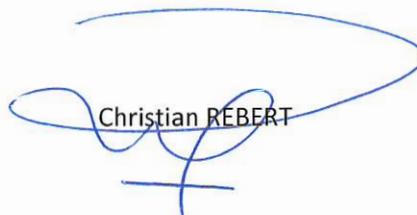
La séance est levée à 19h53.

La secrétaire



Alexa FORNARA

Le maire



Christian REBERT